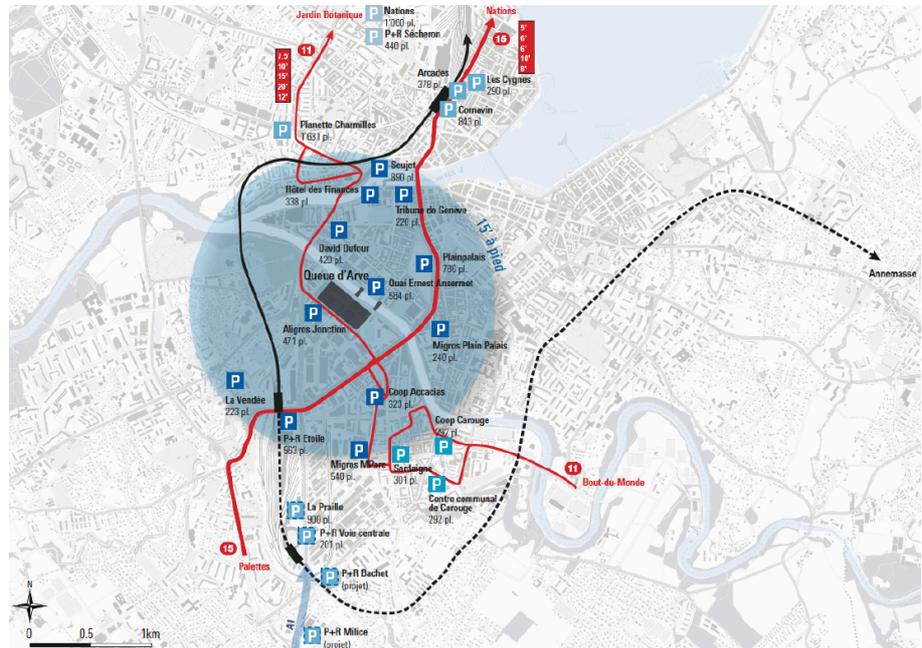


Evaluer les conditions de faisabilité d'une utilisation événementielle des centres sportifs



Inventaire des sites de stationnement dans la zone d'influence du centre sportif de la Queue d'Arve

L'élaboration du Schéma directeur des principaux centres sportifs de la Ville de Genève menée en 2015, a amené les services de la ville à s'interroger sur l'opportunité d'une utilisation événementielle (sportive voire culturelle) de la halle multiple planifiée sur le site du Bout-du-Monde, ainsi que de la salle omnisports du site de la Queue d'Arve.

Un examen sommaire par RR&A dans le cadre de l'étude du schéma directeur montrait la nécessité de vérifier les implications d'une telle éventualité, au niveau de l'organisation du site (accès logistiques) et des dispositifs à mettre en œuvre pour gérer et contenir la demande de stationnement des spectateurs (possibilités très limitées sur les sites).

Une étude spécifique a été mandatée en vue de préciser les possibilités et conditions d'un usage événementiel de chacun des sites. Il s'agissait de tenir compte en particulier :

- ▶ des caractéristiques très diverses des événements envisagés (type, fréquence et horaires, affluence et bassin d'influence, profil des spectateurs, etc.), et donc des implications aussi très diverses pour l'accessibilité,
- ▶ des périmètres de provenance, déterminant le potentiel d'utilisation des différents modes de déplacements (marche, vélo, transports urbains, train, etc.),
- ▶ des lieux de parage mobilisables dans la zone d'influence (dans un rayon de marche à pied, le long des lignes de transports publics desservant le site, près des accès autoroutiers avec liaison par navettes, etc.),
- ▶ des emprises mobilisées et des dispositifs particuliers à envisager, sur les sites et aux abords (autocars de supporters, parage des deux-roues, logistique, ...).

L'étude a mis en évidence des conclusions contrastées selon le site et selon l'horaire des événements envisagés.